

Proposition présentée par les députés:

*M^{mes} et MM. Christian Brunier, Pierre Guérini,
Roger Deneys, Ariane Wisard-Blum,
Loly Dolores, Jean Rossiaud, Martin-Paul
Broennimann, Jacques-Eric Richard, Sami
Kanaan, David Hiler, Françoise Schenk-Gottret,
Salika Wenger et Laurence Fehlmann Rielle*

Date de dépôt: 25 avril 2005

Messagerie

Proposition de motion

pour une rue du Rhône conviviale consacrée aux piétons, aux transports publics, aux activités commerciales et aux loisirs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant que:

- la rue du Rhône a un statut actuellement totalement hybride, ne satisfaisant finalement personne ;
- le stationnement illicite d'automobiles dans cette rue bloque régulièrement les transports publics, gênant ainsi la mobilité d'un grand groupe de personnes ;
- le centre-ville doit développer son animation ;
- les petits et moyens commerces doivent être soutenus face au développement massif des hypermarchés et des très grands centres commerciaux, principalement à la périphérie de l'agglomération ;
- l'hypercentre de la ville doit être fermé à la circulation motorisée individuelle, comme c'est le cas dans presque toutes les métropoles européennes ;

invite le Conseil d'Etat, en négociant avec les Autorités municipales de la Ville de Genève, à :

- fermer la rue du Rhône au trafic motorisé individuel, de la place Bel-Air à la place du Rhône, à l'exception des services de livraison et des véhicules d'urgence ;
- réaliser des aménagements afin de permettre aux piétons et aux commerces de gagner de la place pour renforcer la convivialité de cette rue ;
- améliorer la circulation des transports publics dans cette artère ;
- mettre en œuvre un programme de loisirs et de divertissements afin de rendre vivant cette rue et de la transformer en un espace d'animation ;
- améliorer l'information sur les possibilités de parking dans les alentours (Mont-Blanc, Saint-Antoine, Rive, UniDufour, etc.) ;
- développer les navettes de transports publics entre les parkings et les principaux arrêts TPG des rues basses ;
- étudier l'opportunité d'étendre une telle mesure à la rue de la Corraterie et à la rue de Coutance, ayant le même statut que la rue du Rhône, et d'abolir en conséquence le statut aberrant de rue marchande.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Le 18 août 1993, un arrêté du Conseil d'Etat interdisait la circulation des voitures et des motocycles, entre la place Bel-Air et la plage du Rhône, les jours ouvrables, de 7 heures à 19 heures.

Le 20 juin 2003, un autre arrêté du gouvernement genevois modifiait l'affectation de plusieurs places de parking.

Depuis des années, les Autorités tentent de trouver un large consensus pour réglementer la circulation dans la rue du Rhône.

A force d'essayer de satisfaire tout le monde, personne n'y trouve son compte. Le compromis élaboré, et dont la formule a évolué durant ces dernières années, est un compromis fort boiteux.

Les piétons n'ont pas gagné un mètre carré pour se balader avec plaisir et sans risque.

Les transports publics sont gênés par les voitures stationnées en double file. Régulièrement, les bus sont stoppés avec des dizaines de passagers, par une voiture mal parquée. Ainsi, des retards sont provoqués, la vitesse commerciale baisse et le stress des chauffeurs et des usagers des transports publics augmente. Durant la dernière grève des chauffeurs TPG, la fermeture de cette rue était l'une de leurs revendications.

Les commerçants n'y gagnent pas non plus. Les automobiles passent, mais ne peuvent pas s'y arrêter, du moins dans le respect des lois. De plus, il serait temps de démontrer aux détenteurs de commerces qu'une rue, dans laquelle la convivialité serait renforcée pour se transformer rapidement en une zone commerciale et de loisirs tout à fait intéressante, pourrait leur permettre de développer fortement leurs affaires.

La quasi-totalité des villes européennes ont fermé leur centre-ville aux voitures. Ces zones ont renforcé la convivialité, se sont transformées en espaces de vie, et augmentent le volume d'affaires des commerçants. Partout, ces phénomènes positifs fonctionnent. Il n'y a aucune raison que Genève soit une exception.

Une telle mesure est, de plus, conforme aux objectifs de baisse de la pollution et du niveau de bruit. Elle s'inscrit totalement dans les dimensions du développement durable qui cherche à trouver l'équilibre entre la protection de l'environnement, l'économie et le social.

Vu la situation chaotique de la rue du Rhône et vu l'échec de toutes les solutions hybrides qui ont été mises en place, il est indispensable que les Autorités **osent** prendre une décision claire et fassent des choix cohérents pour la qualité de vie de notre belle Cité.

Il est évident qu'un tel changement doit être accompagné d'un programme d'animation de ce lieu.

Il faut encore améliorer l'information sur les possibilités de parcage aux alentours et envisager de mettre en place des navettes de transports publics, allant des parkings aux principaux arrêts TPG des rues basses. L'organisation des livraisons et la gestion des véhicules utilitaires (ex : entrepreneur devant effectuer un travail dans une des rues en question) doivent être réglementées afin de concilier en harmonie les besoins économiques avec la qualité de vie de ces endroits.

D'autres rues ayant le statut aberrant de rue marchande, il est judicieux d'étudier l'opportunité d'étendre le concept proposé dans cette motion à ce type d'artères, soit : la rue de Coutance et la rue de la Corraterie.

Dans l'espoir de voir une solution satisfaisante être mise en œuvre dans la rue du Rhône et les autres rues marchandes, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à soutenir cette motion afin d'encourager le gouvernement à agir rapidement et positivement.